



2024/1394

21.5.2024

DÉCISION (UE) 2024/1394 DU CONSEIL

du 22 avril 2024

relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 37,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 212, paragraphe 1, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a), et l'article 218, paragraphe 8, second alinéa,

vu la proposition de la Commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

vu l'approbation du Parlement européen ⁽¹⁾,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision 2018/1197 du Conseil du 26 juin 2018 ⁽²⁾, l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part (ci-après dénommé «accord»), a été signé le 17 juin 2018, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.
- (2) L'objectif de l'accord est de renforcer la coopération et le dialogue sur un large éventail de questions bilatérales, régionales et multilatérales.
- (3) Il y a lieu d'approuver l'accord,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, est approuvé au nom de l'Union ⁽³⁾.

Article 2

Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité copréside le comité mixte prévu à l'article 42 de l'accord.

Article 3

Le président du Conseil désigne la ou les personnes habilitées à procéder, au nom de l'Union, à l'échange de l'instrument confirmant l'achèvement de la procédure d'approbation et de ratification, par la partie Union, prévu à l'article 47, paragraphe 1, de l'accord, afin d'exprimer son consentement à être liée par l'accord ⁽⁴⁾.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2024.

Par le Conseil

Le président

J. BORRELL FONTELLES

⁽¹⁾ Approbation du 12 décembre 2018 (non encore parue au Journal officiel).

⁽²⁾ Décision (UE) 2018/1197 du Conseil du 26 juin 2018 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part (JO L 216 du 24.8.2018, p. 1).

⁽³⁾ Le texte de l'accord sera publié au JO L 216 du 24.8.2018, p. 4, avec la décision relative à sa signature.

⁽⁴⁾ La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.